



Retraite des navigants

CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

8, rue de l'Hôtel de Ville 92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Téléphone : 01 41 92 25 25 - Télécopieur : 01 41 92 26 29 - Internet : www.crpn.fr

BULLETIN DE PENSION MENSUELLE
OCTOBRE 2011

Neuilly sur Seine, le 21 Novembre 2011

N° sécurité sociale :

Adresse fiscale :

Désignation	Montant brut	Montant des retenues
PENSION DIRECTE		
PENSION	2.407,84	
Cotis d'assurance maladie 1,0 % *		24,08
CSG non déductible 2,4 % *		57,79
CSG déductible 4,2 % *		101,13
CRDS 0,5 % *		12,04
	2.407,84	195,04

* prélèvements sociaux obligatoires

La CRPN envoie un nouveau bulletin de pension à chaque revalorisation ou en cas de changement du net payé, qui peut varier, au cours de l'année, notamment par suite de :

- l'attribution de la majoration.
- la modification du taux de la majoration.
- la suppression de la majoration.
- la prise en compte de droits complémentaires.
- la suppression de pension, majoration et bonification de réversion pour enfant ayant atteint 21 ans s'il est à charge ou à partir de 16 ans s'il n'est plus à charge.
- la modification des retenues diverses.

Net payé

2.212,80 €